



# Mémoire au sujet du budget fédéral de 2021

Présenté à  
l'honorable Chrystia Freeland  
ministre des Finances  
Parlement du Canada

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes  
Février 2021



# Budget fédéral 2021

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) est heureuse de présenter ses recommandations en vue du budget fédéral de 2021. Notre industrie joue un rôle clé dans l'économie du Canada; elle emploie des centaines de milliers de Canadiens, et fournit au gouvernement fédéral une source importante de capitaux stables par ses investissements et ses contributions fiscales.



**Elle emploie 157 000 Canadiens**

**58 600** à titre de personnel cadre et administratif

**98 800** agents

**99 assureurs de personnes mènent des activités au pays**

**78**

assureurs vie

**13**

sociétés de secours mutuel

**8**

fournisseurs de protection santé sans but lucratif

Elle contribue également à la sécurité financière de millions de Canadiens grâce à une vaste gamme de produits d'assurances vie et maladie et de régimes de revenu de retraite.



**Elle protège 29 millions de Canadiens**

**26 millions** ont une assurance maladie complémentaire (médicaments, soins dentaires, etc.)

**22 millions** ont une assurance vie (protection moyenne de 222 000 \$ par assuré)

**12 millions** ont une protection du revenu en cas d'invalidité



**Elle verse aux Canadiens 103 milliards de dollars**

**53 milliards** sous forme de rentes

**38 milliards** de prestations maladie et invalidité

**12 milliards** de prestations d'assurance vie



**Sa contribution fiscale : 8,3 milliards de dollars**

**1,5 milliard** en impôt sur le revenu des sociétés

**1,3 milliard** en cotisations sociales + autres taxes et impôts

**1,6 milliard** en taxes sur primes

**3,9 milliards** en taxes de vente + cotisations



**Elle investit au Canada**

**950 milliards de dollars** au total,

**dont 92 %** à long terme

Dans le présent mémoire, nous formulons sept recommandations qui, selon nous, aideront à bâtir un Canada compétitif et prospère et accroîtront sa viabilité financière :

1. *Le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les assureurs privés pour **soutenir les régimes d'assurance médicaments au travail et individuels, qui permettent à des millions de Canadiens d'accéder à une gamme complète de médicaments.***
2. *Le gouvernement devrait collaborer avec notre industrie à la recherche de solutions pour que les Canadiens à la retraite, ou qui le seront prochainement, puissent **toucher leur vie durant un revenu plus sûr et garanti grâce à des options de rente plus souples aux termes des régimes de pension agréés, des REER, des FERR et des CELI**, en étendant l'application des changements annoncés dans le budget de 2019. Nous recommandons :*
  - a. *que les RVPV puissent regrouper des participants de tous les régimes enregistrés de retraite, et*
  - b. *que le gouvernement lève les exigences de liquidité prévues dans les règles sur les CELI afin que les Canadiens puissent tirer de ces derniers un complément d'épargne-retraite.*
3. *Le gouvernement devrait **supprimer l'impôt sur le capital des institutions financières canadiennes** pour favoriser leur compétitivité.*
4. *Le gouvernement fédéral devrait **créer un instrument d'emprunt à long terme, en particulier une obligation à 20 ans**, à condition d'en émettre un montant suffisant pour qu'un indice de référence puisse être établi, et que la liquidité de cet instrument soit suffisante compte tenu de sa durée.*
5. *Le gouvernement devrait **travailler avec notre industrie au problème du manque d'actifs durables disponibles à l'investissement**, comme les projets d'infrastructure, la production d'électricité à faible émission de carbone et les programmes de transition climatique.*
6. *Le gouvernement devrait **adopter rapidement le projet de loi C-11**, avec les modifications qui s'imposent; cette nouvelle loi assurera un cadre réglementaire modernisé et cohérent sur l'ensemble des territoires de compétence au pays.*
7. *Le gouvernement devrait élaborer des politiques et instaurer une réglementation afin **d'encourager le secteur privé à investir dans les infrastructures.***

Les Canadiens vivent une situation inédite et difficile, tant du point de vue économique que de la santé, en raison de la pandémie de COVID-19. Les assureurs de personnes du pays ont fièrement collaboré avec tous les paliers de gouvernement afin de protéger les Canadiens au moyen des régimes d'assurance maladie et d'assurance voyage, et d'autres produits visant la sécurité financière.

L'industrie des assurances de personnes a agi dans un certain nombre de domaines, dont les suivants :

1. Soutien aux employeurs, aux travailleurs et à leurs familles
  - De nombreux assureurs ont pris l'initiative de réduire et de reporter les primes afin d'alléger le fardeau des employeurs et de les aider, ainsi que leurs employés, à traverser cette crise économique sans précédent.
  - Les assureurs ont levé le délai d'attente normalement applicable aux prestations d'invalidité de courte durée pour que les patients atteints de la COVID-19 aient accès dès le premier jour aux mesures de soutien du revenu dont ils ont besoin.

- Nous avons facilité autant que possible l'accès des patients à leurs prestations, en renonçant aux exigences relatives aux notes du médecin et aux tests de laboratoire en faveur de l'autodéclaration.

## 2. Aide pour rentrer au pays

- Les assureurs ont aidé un nombre sans précédent de Canadiens à se prévaloir de l'assurance voyage pour rentrer chez eux à la suite de l'avertissement officiel aux voyageurs émis par le gouvernement du Canada.
- Ils ont travaillé en étroite collaboration avec Affaires mondiales Canada pour encourager les Canadiens à l'étranger, y compris les « retraités migrants » détenteurs d'une assurance maladie de voyage qui séjournent dans le Sud des États-Unis, à rentrer au pays.

## 3. Protection des services essentiels

- Des mesures ont été introduites pour que les camionneurs commerciaux puissent compter sur une couverture médicale ininterrompue aux États-Unis.
- Nous avons collaboré avec les pharmaciens afin de prévenir une pénurie de médicaments sur ordonnance due au stockage.
- Nous avons travaillé avec les gouvernements pour que les assurances de personnes soient désignées comme étant un service essentiel et que les prestations et le soutien aux assurés puissent ainsi être maintenus sans interruption, tout en permettant que les employés travaillent de la maison lorsque c'est possible.

Notre industrie continuera de travailler en étroite collaboration avec tous les paliers de gouvernement pour offrir une assistance aux Canadiens. Cependant, alors que le gouvernement fédéral planifie la relance économique et crée des mesures pour équilibrer le budget au lendemain de la pandémie, il est important de souligner que l'industrie des assurances vie et maladie fait déjà d'importantes contributions fiscales au fédéral et au provincial. Notre industrie est aujourd'hui la seule à être assujettie aux taxes sur primes, à l'impôt sur le revenu des sociétés et à l'impôt sur le capital. Tout impôt additionnel pèserait lourdement sur la capacité de nos membres de continuer de remplir leur mission, qui est de veiller à la santé et au bien-être financier de tous les Canadiens.

Les recommandations de l'ACCAP sont présentées en détail ci-après.

### **1. FACILITER L'ACCÈS À DES MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE ABORDABLES**

Tous les Canadiens, où qu'ils vivent, devraient avoir accès à des médicaments d'ordonnance abordables. À l'heure actuelle, plus de 26 millions d'entre eux peuvent obtenir un large éventail de médicaments d'ordonnance et de services d'appui à la santé au moyen des régimes d'assurance maladie complémentaire.

Notre industrie a apprécié que le gouvernement fédéral s'engage, dans le budget de 2019, à prendre des mesures pour réduire le coût élevé des médicaments, notamment par la création de l'Agence canadienne des médicaments, qui aura pour mandat de réduire les coûts pour l'ensemble des citoyens et d'établir une liste nationale de médicaments afin d'assurer un niveau de couverture uniforme pour tous les Canadiens, où qu'ils vivent ou travaillent. Nous attendons avec intérêt plus de détails sur ces mesures. Nous serons également ravis de participer à la consultation en vue d'une stratégie concernant les médicaments pour les maladies rares, et encourageons le gouvernement à faire en sorte que tous les Canadiens, couverts au public ou au privé, aient accès à un financement.

L'industrie estime que toute réforme du système d'assurance médicaments doit tenir compte de trois objectifs clés :

*Protéger et améliorer les régimes d'assurance collective en place*

Les assureurs de personnes collaborent avec les employeurs pour offrir l'accès à toute une gamme de médicaments d'ordonnance dans le cadre des régimes d'avantages sociaux au travail. Les Canadiens tiennent à ces régimes, qui leur donnent également accès à des soins de la vue, des soins dentaires, des ressources en santé mentale et nombre d'autres services. Les régimes couvrent les traitements lors de maladies, et contribuent aussi au mieux-être général des assurés. Un système réformé doit assurer la pérennité des régimes d'assurance soins de santé sur lesquels comptent aujourd'hui la majorité des Canadiens.

La pandémie de COVID-19 a amené des pressions toujours plus fortes sur les employeurs, et les assureurs vie et maladie ont agi pour les aider à maintenir – parfois même à bonifier – leurs régimes d'assurance maladie, au moyen de réductions et de reports des primes. De concert avec tous les paliers de gouvernement, nous continuerons à faire en sorte que les travailleurs des quatre coins du pays conservent ces avantages. Les régimes d'employeurs ont démontré une résilience remarquable, comme l'attestent les données recueillies à l'échelle de l'industrie : 98,5 % des 26 millions de personnes qui bénéficiaient d'une assurance maladie au début de mars 2020 étaient toujours couvertes à la fin de décembre.

*Fournir à tous une couverture médicaments*

Les gouvernements – fédéral, provinciaux et territoriaux – et les assureurs privés doivent travailler ensemble à l'établissement d'une liste de médicaments accessibles à tous les Canadiens, où qu'ils vivent et qu'ils soient ou non couverts par un régime d'employeur. Les assureurs privés sont prêts à collaborer avec les gouvernements pour assurer l'accès partout au pays aux médicaments figurant sur la liste, mais aussi aux médicaments onéreux utilisés dans le traitement des maladies chroniques et rares.

Ensemble, les gouvernements doivent faire en sorte que les personnes qui en ont besoin puissent obtenir une couverture sans avoir à payer de leur poche des coûts prohibitifs. Il faut aider les Canadiens à mieux naviguer dans les programmes publics en place pour obtenir la couverture à laquelle ils ont droit. Selon nous, tous les Canadiens devraient être couverts par un régime offert soit par un employeur, un syndicat ou une autre organisation professionnelle, soit par l'État. Cette approche réglerait les problèmes d'accès, garantirait que les Canadiens ayant déjà un régime conservent leur niveau de couverture, et assurerait l'utilisation la plus efficiente et efficace des fonds publics.

*Assurer des médicaments abordables pour les consommateurs et les contribuables*

Les prix que paient les Canadiens pour les médicaments sont parmi les plus élevés au monde – à cet égard, le Canada se classe au troisième rang des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il faut trouver une solution au problème du coût élevé des médicaments chez nous.

Notre industrie appuie entièrement la réforme du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB), qui a été différée plusieurs fois en raison de la pandémie, le plus récent report faisant passer l'arrivée des modifications du 1<sup>er</sup> janvier à juillet 2021.

Les modifications sont essentielles pour rendre les médicaments d'ordonnance abordables au Canada. Selon nous, le cadre proposé établit l'équilibre voulu, c'est-à-dire des prix équitables contribuant à un environnement propice à l'innovation dans l'industrie pharmaceutique, et l'assurance que les Canadiens n'ont plus à payer des prix parmi les plus élevés au monde. Nous encourageons le gouvernement fédéral à aller de l'avant avec les changements proposés au CEPMB le 1<sup>er</sup> juillet 2021, sans plus de report.

Les médicaments onéreux pour les maladies chroniques et rares constituent une classe de médicaments complexe et en constante évolution. Leurs caractéristiques uniques et leurs coûts élevés font qu'une stratégie distincte de couverture peut être nécessaire pour garantir l'accès des Canadiens, par exemple une couverture harmonisée à l'échelle du pays pour ces médicaments. Nous félicitons le gouvernement fédéral d'avoir engagé, dans le budget de 2019, 500 millions de dollars de financement pour améliorer l'accès aux médicaments onéreux contre les maladies rares, susceptibles de changer la vie des personnes. Bien qu'une stratégie pour les maladies rares soit une importante première étape, il est essentiel que le gouvernement conçoive une approche pour tous les médicaments onéreux, y compris les produits biologiques, les thérapies géniques et d'autres médicaments spécialisés servant à traiter des problèmes de santé qui frappent un grand nombre de Canadiens.

Le prix des médicaments d'ordonnance peut être réduit de beaucoup, et leur accès amélioré pour tous, dès maintenant et dans le cadre du système actuel. Les assureurs privés souhaitent collaborer avec le gouvernement fédéral et ceux des provinces et territoires à la recherche d'une solution financièrement viable pour améliorer l'accès à ces médicaments.

***Nous recommandons que le gouvernement fédéral collabore avec les provinces et territoires, ainsi qu'avec les assureurs privés, pour soutenir les régimes d'assurance médicaments au travail ou souscrits individuellement, qui permettent à des millions de Canadiens d'accéder à une large gamme de médicaments. Nous appuyons la démarche actuelle du gouvernement, y compris son engagement :***

- ***d'élaborer une stratégie globale faisant en sorte que les Canadiens aient accès aux médicaments onéreux pour les maladies chroniques et rares, et***
- ***d'établir une liste nationale de médicaments pour tous les Canadiens, qu'ils soient couverts par un régime privé ou public.***

***Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer de près avec le gouvernement fédéral dans le cadre de ces grandes initiatives afin de veiller à ce que les Canadiens puissent obtenir les médicaments dont ils ont besoin.***

## **2. ASSURER UN REVENU DE RETRAITE PLUS SÛR**

Les retraités canadiens sont aujourd'hui moins nombreux à toucher un revenu sûr et suffisant pour le reste de leurs jours. Bien que le programme de la Sécurité de la vieillesse et les régimes de retraite publics fédéral et québécois, en voie d'être bonifiés, apportent une certaine sécurité de revenu, la tendance soutenue à délaissier les régimes à prestations déterminées au profit des régimes à cotisations déterminées<sup>1</sup> fait porter aux particuliers, de plus en plus, la lourde responsabilité de s'assurer que leur revenu de retraite dure. De nouvelles mesures doivent être prises pour aider les Canadiens à bénéficier d'un revenu garanti à la retraite.

Le fait de pouvoir reporter à plus tard encore le début du versement des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du RPC/RRQ permettrait aux Canadiens de puiser à même leur épargne personnelle au départ, pour ensuite se tourner graduellement vers les prestations d'État garanties. De la même façon, si une partie de l'épargne personnelle détenue dans un régime enregistré était affectée de manière à fournir une rente viagère lorsque l'intéressé atteint un âge avancé, les Canadiens pourraient gérer plus efficacement leurs avoirs, au lieu de pratiquer la surépargne et la sous-consommation de peur de « vivre trop longtemps » et d'épuiser leurs fonds. Les rentes constituent le meilleur moyen de garantir un revenu à vie, étant donné qu'elles procurent un revenu prévisible et que le risque de longévité est transféré à l'assureur.

<sup>1</sup> Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), régimes de pension agréés collectifs (RPAC) et comptes d'épargne libres d'impôt (CELI)

Pour cette raison, nous avons apprécié l'annonce du gouvernement fédéral, dans le budget de 2019, que des modifications seraient apportées pour faciliter l'utilisation des rentes viagères différées à un âge avancé (RVDAA) et des rentes viagères à paiements variables (RVPV) dans certains régimes de retraite. Grâce à ces initiatives, les Canadiens auront plus d'options pour assurer la sécurité de leur revenu de retraite.

Mais en réalité, seuls les participants des grands régimes de retraite à cotisations déterminées auront accès aux RVPV, au détriment de ceux qui travaillent pour de petits employeurs ou épargnent au moyen d'autres types de régimes de retraite. À notre avis, les RVPV devraient pouvoir être établies sur une base autonome et regrouper des participants de tous les régimes enregistrés de retraite afin que le plus grand nombre possible de Canadiens y aient accès.

En outre, à mesure que les soldes des CELI augmenteront, ils deviendront une source de revenu de retraite de plus en plus utile, mais l'exigence de liquidité prévue par les règles sur les CELI empêche de détenir des rentes viagères dans ces derniers. Les consommateurs, du moins ceux d'un âge avancé, devraient être autorisés à renoncer à cette exigence de liquidité. Nombre de Canadiens recourent au CELI pour compléter leur épargne-retraite. Ils devraient avoir l'option de sécuriser leur retraite au moyen d'un revenu viager garanti provenant de ce régime.

***Nous recommandons que le gouvernement collabore avec notre industrie à la recherche de solutions pour que les Canadiens à la retraite, ou qui le seront prochainement, puissent toucher leur vie durant un revenu plus sûr et garanti grâce à des options de rente plus souples aux termes des régimes de pension agréés, des REER, des FERR et des CELI, en étendant l'application des modifications prévues dans le budget de 2019. Nous recommandons :***

- ***que les RVPV puissent être établies sur une base autonome et regrouper des participants de tous les régimes enregistrés de retraite, et***
- ***que le gouvernement lève les exigences de liquidité prévues dans les règles sur les CELI afin que les Canadiens puissent tirer de ces derniers un complément d'épargne-retraite.***

### **3. SUPPRIMER L'IMPÔT SUR LE CAPITAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

En 2019, les assureurs vie ont payé plus de 170 millions de dollars au titre de l'impôt fédéral sur le capital, en plus de l'impôt sur les bénéfices des sociétés qui s'est élevé à 1,3 milliard de dollars. L'effet pervers de l'impôt sur le capital est qu'il fait augmenter le coût du capital pour les assureurs vie, restreignant la capacité de ces derniers d'accroître leurs niveaux de fonds propres, de prendre en charge des risques additionnels et de fournir une plus grande protection aux Canadiens. Les études indiquent de façon générale qu'une hausse de 10 % du coût du capital entraîne, à long terme, une baisse de 7 à 10 % des investissements. Ce résultat va à l'encontre de la politique maintenue par le gouvernement de faire baisser le taux de rendement minimal des nouveaux investissements, entre autres dans le secteur de la fabrication, au moyen d'une déduction pour amortissement accéléré et d'autres crédits d'impôt.

À l'international, les gouvernements continuent de renforcer les exigences réglementaires touchant le capital des institutions financières afin de protéger les consommateurs et d'éviter de coûteux sauvetages financiers utilisant l'argent des contribuables. Le Canada ne fait pas exception, mais c'est le seul grand pays où le capital réglementaire, destiné précisément à protéger les consommateurs, est imposé. C'est quand les sociétés sont solidement capitalisées que les consommateurs sont le mieux protégés, or cet impôt fait augmenter de beaucoup ce qu'il en coûte aux sociétés pour maintenir leur capital.

***Il est temps que le gouvernement supprime l'impôt sur le capital des institutions financières du Canada, seul pays du G-20 à l'appliquer, afin d'accroître la compétitivité de ces institutions. S'il n'est pas possible à court terme de supprimer complètement l'impôt, l'ACCAP recommande de le faire progressivement, sur une période raisonnable.***

#### 4. CRÉER UN INSTRUMENT D'EMPRUNT FÉDÉRAL À LONG TERME

En 2019, les assureurs de personnes détenaient pour plus de 860 milliards de dollars, au delà de 90 % de leur actif canadien total, dans des placements à long terme. Lorsqu'une personne souscrit une assurance vie ou un produit de retraite, l'assureur touche souvent des primes pendant plusieurs décennies – parfois 50 ans ou plus – avant de verser les prestations. En échange des primes, les assureurs s'engagent à indemniser les assurés au moyen d'une gamme de produits. Ils doivent investir les primes encaissées pour verser les prestations au titre des contrats et couvrir leurs coûts d'exploitation et d'immobilisations. La stratégie d'investissement des assureurs est fortement influencée par le profil de leur passif. Dans toute la mesure du possible, ils cherchent à faire concorder les échéances de leur passif et de leur actif. Par conséquent, il y a dans l'industrie une forte demande pour les investissements de très longue durée.

Notre industrie est parmi les plus grands investisseurs dans diverses catégories d'actifs cruciaux pour la croissance à long terme de l'économie, comme les obligations de sociétés, les obligations d'État et les prêts hypothécaires commerciaux. En période de tension et de forte volatilité des marchés – y compris durant la pandémie de COVID-19 –, les assureurs continuent de toucher des primes de façon régulière. Cet élément, combiné à leurs sorties de passif prévisibles, leur permet d'adopter une vision à long terme pour leurs investissements. Les assureurs détiennent et acquièrent des actifs sous-évalués en période de ralentissement, et peuvent vendre ou éviter les actifs surévalués en période d'essor économique. La demande stable des assureurs pour les actifs à long terme, leur vision de longue durée et leur approche d'investissement conservatrice ont un effet contracyclique notable lors de tensions sur les marchés, contribuant à atténuer les fluctuations des cycles économiques. L'effet stabilisateur de l'industrie s'est démontré lors de la crise financière de 2008, tout comme par le soutien qu'elle a fourni aux titulaires de contrats durant la pandémie.

Pour que les assureurs puissent optimiser leur potentiel d'investissement et aider la croissance économique, des conditions réglementaires et des mesures adéquates doivent être en place. ***Alors que le gouvernement fédéral cherche à réduire le risque lié à l'important financement déficitaire auquel il a eu recours pour répondre à la pandémie et à ses impacts économiques, l'industrie des assurances de personnes verrait un intérêt dans la création d'un instrument d'emprunt fédéral à long terme, en particulier une obligation à 20 ans, à condition que le gouvernement en émette un montant suffisant pour qu'un indice de référence puisse être établi, et que la liquidité de cet instrument soit suffisante compte tenu de sa durée.***

#### 5. ATTÉNUER LES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET S'Y ADAPTER

Les assureurs de personnes canadiens appuient les efforts déployés par les gouvernements pour réduire et atténuer les risques liés aux changements climatiques, et s'y adapter. L'impact immédiat des changements – la fréquence et l'ampleur accrues des tempêtes, des inondations, des sécheresses et des feux de forêt – sur les assureurs IARD est évident mais, par le risque complexe et à long terme qu'ils posent pour la santé publique, ces changements ont aussi un impact sur les assureurs vie et maladie. La gestion des changements climatiques est un enjeu pour beaucoup, mais elle préoccupe particulièrement, et de plus en plus, l'industrie des assurances de personnes, et nous considérons qu'il est de notre responsabilité d'agir pour préparer un avenir bas-carbone.

En tant que grand investisseur dans l'économie canadienne, notre industrie est bien placée pour soutenir la transition vers une économie bas-carbone vu ses investissements dans des produits et des actifs durables, y compris les infrastructures. Les assureurs de personnes canadiens ont déjà plus de 50 milliards de dollars d'investis dans des produits ou des actifs qui répondent aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou de durabilité.

Plusieurs assureurs de personnes canadiens ont appuyé publiquement les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), mis sur pied par le Conseil de stabilité financière (CSF). Cette information fournit des données clés qui aident

les assureurs à gérer les risques liés aux changements climatiques. Certaines sociétés sont également signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PRI) ainsi que des Principes pour une assurance responsable (PSI) issus du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Pour sa part, l'ACCAP est devenue récemment une institution d'appui des PSI, à l'instar du Bureau d'assurance du Canada (BAC) et de l'Association Actuarielle Internationale (AAI), qui a son siège au pays.

L'industrie peut, et souhaite, faire plus. Présentement, la capacité d'investissement des assureurs dépasse les actifs disponibles. Qui plus est, on constate l'absence de définitions simples et claires de ce qui constitue un investissement durable et un produit financier vert.

***Notre industrie est prête à travailler avec le gouvernement au problème du manque d'actifs durables disponibles à l'investissement, tels que les infrastructures, la production d'électricité à faible émission de carbone et les projets de transition climatique. L'industrie est également disponible pour aider les décideurs à développer un langage clair et des définitions pour les différents investissements et produits financiers qui répondent aux critères ESG.***

## 6. MIEUX PROTÉGER LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES CONSOMMATEURS

Les assureurs de personnes canadiens se réjouissent de l'intention du gouvernement de renforcer la protection des renseignements personnels des consommateurs. Nous sommes toutefois d'avis que la législation sur la vie privée doit viser l'équilibre entre le droit des particuliers de contrôler la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés et le besoin des assureurs d'accéder à de tels renseignements dans le cadre de la souscription des polices et de l'évaluation des demandes de règlement.

Chaque jour, des millions de Canadiens confient leurs renseignements les plus sensibles aux assureurs de personnes. Notre industrie sait qu'il est crucial de protéger la confidentialité des renseignements personnels si elle veut continuer de jouir de la confiance des consommateurs. L'ACCAP et ses sociétés membres sont impatientes de collaborer avec le gouvernement pour la mise en place d'un cadre réglementaire solide et cohérent, capable de protéger les consommateurs tout en soutenant l'innovation et le dynamisme du marché des assurances au pays.

L'industrie des assurances vie et maladie salue la volonté du gouvernement de moderniser la législation sur la protection de la vie privée au Canada. Bien que la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) ait bien servi les Canadiens durant les vingt dernières années, il est important que le nouveau cadre législatif reflète les pratiques exemplaires et les nouvelles façons de protéger les renseignements personnels.

Notre industrie appuie dans l'ensemble les dispositions du projet de loi C-11, *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs et la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois*. Nous croyons toutefois que des modifications techniques sont nécessaires pour clarifier certaines dispositions du projet de loi. Il nous ferait plaisir de fournir plus de détails sur ces modifications.

Malgré les modifications qui, selon nous, sont nécessaires, nous voudrions insister sur l'importance d'aller de l'avant avec le projet de loi modifié dès que possible. Premièrement, la nouvelle loi est alignée sur d'autres ailleurs dans le monde, dont le *Règlement général sur la protection des données* (RGPD) de l'Union européenne, ce qui aidera les organisations canadiennes ayant des activités en Europe à se conformer plus facilement aux lois internationales. Deuxièmement, le projet de loi C-11 assurera une modernisation cohérente des lois sur la vie privée au pays. On sait que quelques provinces cherchent à moderniser ou à adopter leur propre loi dans ce domaine. De nombreuses entreprises au Canada sont actives dans plusieurs régions du pays; le fait d'avoir des règles distinctes et potentiellement incompatibles dans les différentes provinces peut entraver la capacité d'une organisation d'offrir des produits et des services à tous les Canadiens.

***Le gouvernement devrait adopter rapidement le projet de loi C-11, avec les modifications qui s'imposent; cette nouvelle loi assurera un cadre réglementaire modernisé et cohérent sur l'ensemble des territoires de compétence au pays.***

## **7. ENCOURAGER LE SECTEUR PRIVÉ À INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES**

L'ACCAP félicite le gouvernement pour les investissements réalisés à ce jour dans les infrastructures publiques, qui ont grand besoin de capitaux à long terme. La reprise économique post-COVID passe à la fois par notre capacité à bâtir en vue de l'économie que nous voulons et à relancer l'économie que nous avons, y compris par l'investissement stratégique dans des actifs infrastructurels comme les transports publics, les hôpitaux et les écoles.

Détenant plus de 860 milliards de dollars de placements à long terme, l'industrie des assurances de personnes du Canada est déjà un investisseur important dans l'économie. Les assureurs de personnes canadiens ont investi plus de 50 milliards dans les infrastructures au pays; ils veulent investir davantage et ont les ressources pour le faire. En outre, comme l'industrie des assurances de personnes du Canada est diversifiée – par la taille des sociétés qui la composent et les marchés qu'elles desservent (régionaux par opposition à national) –, les assureurs sont prêts à investir dans des projets locaux et de moindre envergure (50 millions de dollars, p. ex.) qui n'intéressent pas les grandes caisses de retraite.

Nous avons été encouragés par la création de la Banque de l'infrastructure du Canada, qui vise à attirer des entités privées en vue d'investissements en partenariat dans des projets servant l'intérêt public, mais nous sommes déçus de la lenteur des développements. Les assureurs de personnes du Canada sont prêts dès maintenant à se faire les partenaires clés du gouvernement pour lancer des projets d'infrastructure aux quatre coins du pays.

Le budget de 2018 a apporté des modifications importantes à la *Loi sur les sociétés d'assurances* dans le but d'accroître la capacité des assureurs vie du Canada à investir dans les infrastructures et à tirer parti des nouvelles technologies pour mieux servir les consommateurs. Toutefois, les règlements nécessaires à l'entrée en vigueur de ces changements se font attendre depuis près de trois ans. L'établissement de ces règlements incitera le secteur privé à investir davantage dans les infrastructures et la fintech.

***Nous encourageons le gouvernement à élaborer des politiques et à instaurer une réglementation afin d'encourager le secteur privé à investir dans les infrastructures.***

## **CONCLUSION**

Notre industrie apprécie grandement d'avoir eu l'occasion de soumettre des observations en vue du budget fédéral 2021. Pour toute question, veuillez contacter Susan Murray, vice-présidente, Relations gouvernementales et Politiques, à l'adresse [smurray@clhia.ca](mailto:smurray@clhia.ca).

79, rue Wellington Ouest, bureau 2300  
CP 99, TD South Tower  
Toronto (Ontario) M5K 1G8  
416.777.2221  
[info@clhia.ca](mailto:info@clhia.ca)